



**PROJET ÉOLIEN DE NANTEUIL**  
**Commune de Nanteuil (79)**

ATELIER RIVERAINS  
Compte-rendu de l'atelier n°1 du 21 novembre 2018

4 décembre 2018



*Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur la commune de Nanteuil, SOLVÉO Énergie a décidé de mettre en place, avec l'aide de l'agence Tact, un dispositif d'information et de concertation afin d'associer de près les parties prenantes locales au développement de ce projet et leur permettre de s'exprimer à ce sujet.*

*Ce dispositif comprend notamment l'organisation d'ateliers de suivi à destination des riverains de la zone de projet. Deux ateliers se tiendront durant le développement du projet. Ces ateliers se tiendront à chaque étape du développement. Ils permettent à chacun de poser ses questions et de suivre l'avancement des études menées.*

*Cet atelier s'est partagé en deux temps avec une première étape de présentation puis un travail par table à l'aide de calques afin d'échanger sur les variantes d'implantation.*

*Ce compte rendu entend synthétiser la présentation et les échanges qui ont eu lieu. Il est mis à disposition des participants et soumis à leur relecture. Les propos recueillis sont retranscrits de manière anonyme. Afin de faciliter la lecture, les questions ou remarques de la salle sont mentionnées en italique à la fin de chaque « partie » de la présentation.*

Lors de ce premier atelier, le mercredi 21 novembre, étaient présents :

- **Adeline Mancel** et **Quentin Maréchal** – SOLVÉO Énergie, en charge du développement éolien
- **Fanny Bousquet** et **Juliette Fournil** – Agence Tact, en charge de l'information et de la concertation sur ce projet
- **Suzette Auzanet** et **Jean-Paul Sainton** – Adjoints
- 5 personnes riveraines de la zone d'étude

## PRESENTATION DE LA DEMARCHE

---

### OBJECTIFS

Cet atelier a plusieurs objectifs qui ont été présentés au début de la séance :

- Comprendre les enjeux de l'éolien et son développement
- Présenter l'avancement du développement du projet étudié
- Présenter la démarche d'information et de concertation mise en place
- Présenter les variantes d'implantation du projet
- Répondre à toutes les questions des personnes présentes

Les échanges lors de ces ateliers permettront de nourrir le projet et de préciser ensemble les engagements de l'exploitants en matière de maîtrise des impacts, au-delà de ses obligations réglementaires. A terme, un bilan de la concertation sera réalisé et mis à disposition du public.

### PRESENTATION DES INTERVENANTS

> **La société SOLVÉO Énergie** est une PME faisant partie du groupe familial SOLVEO. Elle a été créée en 2008 pour valoriser les ressources énergétiques renouvelables et est spécialisée dans le développement éolien et photovoltaïque. SOLVÉO Énergie est présente dans la France entière avec des agences basées à Nantes, Toulouse, Lyon et Paris.

> **L'agence Tact** accompagne les grands projets d'infrastructure et de transition énergétique et les territoires qui les accueillent ou les portent. Les trois quarts de son activité portent sur les projets d'énergie renouvelable (éolien et méthanisation). L'agence travaille également sur des carrières et sur le risque d'inondation. Elle accompagne des porteurs de projet privés ou publics sur les aspects suivants : pilotage et gouvernance, information, pédagogie et concertation selon les marges de discussions définies au préalable.

Il faut savoir que le développement éolien est soumis à une réglementation et à des contraintes techniques extrêmement strictes. Les marges de discussion sont donc peu nombreuses mais l'objectif est, ici, de les saisir autant que possible.

# PRESENTATION DU DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE CONCERTATION



Plusieurs actions ont déjà été réalisées. Depuis le début du développement de ce projet, un dialogue étroit a été maintenu avec les élus afin de les tenir informés des avancées du projet et de recueillir leurs remarques. Une première lettre d'information avait été diffusée par voie d'affichage en mairie de Nanteuil en octobre 2017. Une seconde lettre d'information a été distribuée à l'ensemble des habitants de la commune et par le biais d'un porte-à-porte pour les riverains les plus proches de la zone d'étude en novembre 2018.

L'objectif en allant à la rencontre de ces riverains était de recueillir les avis et points de vue pour en tirer des conclusions et des orientations à mettre en place en termes d'information et de concertation. L'agence Tact a frappé à 65 portes et a échangé avec 30 personnes présentes à leur domicile. Toutes les personnes rencontrées ayant manifestées leur intérêt pour participer à ce premier atelier ont été invitées ce soir.

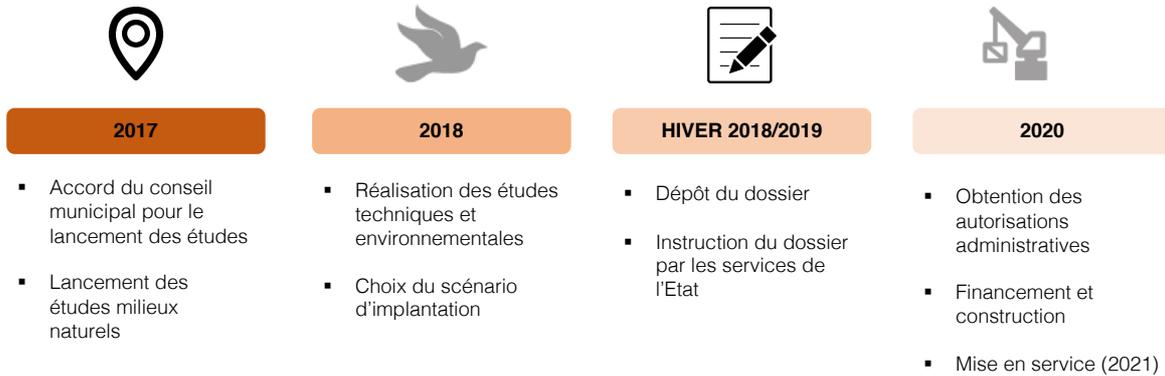
Afin de prendre en compte les remarques de tous, **une période de concertation préalable s'ouvrira du lundi 3 au 28 décembre 2018**. Un dossier de présentation du projet sera téléchargeable sur le site internet dédié et sera également consultable en mairie de Nanteuil. Un espace sur le site internet ainsi qu'un registre matérialisé disponible en mairie permettront de recueillir les avis de chacun.

Durant cette période de concertation, **une permanence publique sera organisée le mercredi 5 décembre de 16h à 20h**. Lors de ce temps, l'ensemble de l'équipe projet se tiendra à disposition de tous les Nanteuillais.es.

## LE CALENDRIER DU PROJET

---

### Le calendrier du projet



## POURQUOI DEVELOPPER L'ENERGIE EOLIENNE ?

---

### UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS UNE POLITIQUE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les constats actuels sur le changement climatique, et la nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre ont progressivement imposé aux législateurs de fixer des objectifs de part d'énergie renouvelable sur le territoire.

Ces objectifs de production d'énergie renouvelable sont également associés à l'idée de diminuer la consommation d'énergie.

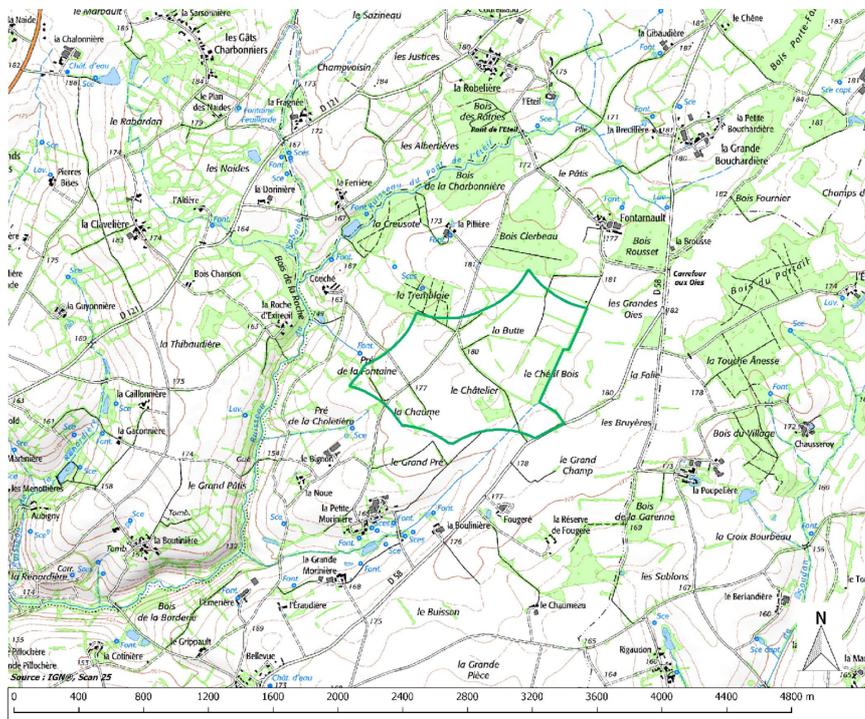
Nous savons que les objectifs fixés en 2015 dans le cadre de la loi sur la transition énergétique de parvenir à 32 % de la consommation d'énergie provenant des énergies renouvelables d'ici 2030, avec un taux d'électricité renouvelable fixé à 40 % seront difficilement atteints. Aujourd'hui, l'électricité issue des énergies renouvelables représente entre 18 et 20 % de l'électricité produite. Il faudrait doubler cette production d'ici 12 ans. Il existe différentes sources d'énergies renouvelables mais l'éolien possède la plus grande efficacité. A titre de comparaison, pour produire l'équivalent de l'électricité produite par une éolienne, il faut entre 5 et 10 ha de panneaux photovoltaïque, selon la puissance de l'éolienne.

Nous assistons donc à un mouvement législatif fort et récent afin de fixer des objectifs ambitieux de production d'énergie renouvelable et notamment éolien. Il est nécessaire de favoriser le développement éolien.

Au 30 juin 2018, la capacité cumulée de l'éolien terrestre installé en région Nouvelle Aquitaine était de 907 MW. Les objectifs fixés sont de 3000 MW d'ici 2020.

# LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN ÉTAPE PAR ÉTAPE

## La zone d'études



Un parc éolien est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumis à autorisation. Dans ce cadre, plusieurs étapes sont nécessaires à la réalisation d'un parc éolien :

- **Identifier un site** : Il est nécessaire de prendre en compte une série de contraintes afin de trouver un site adéquat. Ce choix prend en compte le potentiel en vent, la distance aux habitations : la zone d'études doit se situer à plus de 500 mètres de toutes habitations, mais aussi d'autres contraintes telles que les zones de survols à basse altitude de l'armée ou encore le patrimoine protégé, les réseaux. Pour le projet de Nanteuil, par exemple, la prise en compte des zones naturelles a largement contribué à définir la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP).
- **Délibération favorable du conseil municipal pour le démarrage des études** : Le développeur, le plus souvent, demande une délibération du conseil municipal pour le démarrage des études. Il ne s'agit pas d'une obligation réglementaire mais d'un principe de la profession formalisé dans la charte des collectivités et des professionnels de l'éolien, signé par la FEE (France Energie Eolienne) et AMORCE (Réseau de collectivités). Pour ce projet, le conseil de municipal a pris cette délibération en 2017.
- **Sécurisation foncière** : Il s'agit, en parallèle, de rencontrer les propriétaires et signer des promesses de bail. Celles-ci fixent un loyer pendant toute la durée de vie du parc éolien, qui est réparti entre propriétaire et exploitant.

- **Les études techniques** : Afin de définir un projet éolien adapté et intégré il est nécessaire de réaliser une série d'études sur le territoire. Il s'agit de dresser un état initial du site, c'est-à-dire une photographie du site actuel sans éoliennes.

Des bureaux d'études sont mandatés afin de réaliser des études sur la faune et la flore, le paysage, l'acoustique, etc. Les **études environnementales** durent au moins 12 mois afin d'étudier un cycle entier du milieu naturel. Elles sont menées par le bureau d'études Impact et Environnement. SOLVEO Énergie a également fait appel au Groupement Ornithologique des Deux-Sèvres pour étoffer les études menées et pour avoir une connaissance du territoire la plus fine possible.

L'**étude paysagère**, quant à elle respecte une méthode stricte, elle est menée par Ater Environnement. Plusieurs aires d'études (immédiate, rapprochée, éloignée) sont définies et celles-ci s'étendent jusqu'à 20km autour de la zone d'études. L'ensemble des points de vue et des monuments historiques sont recensés. Cette étude s'appuie sur un certain nombre d'outils objectifs, notamment des photomontages ou des cartes de Zone d'Influence Visuelle (cartographie des secteurs depuis lesquels le projet serait visible). Le bureau d'étude va ensuite émettre des préconisations paysagères qui permettront d'établir plusieurs scénarios d'implantation, puis de trouver la meilleure variante, en considérant également les enjeux révélés par les autres études

L'**étude acoustique**. En la matière, la réglementation française est très stricte car basée sur l'émergence, c'est-à-dire le bruit que la machine a le droit d'ajouter au bruit actuel. Plus le site est silencieux, moins il est possible de faire du bruit.

Une campagne acoustique a été réalisée pendant 10 jours en mars 2018, des sonomètres ont été placés auprès des habitations les plus proches afin d'enregistrer le bruit ambiant. A terme, le bruit des éoliennes sera simulé par rapport à ce bruit ambiant afin de vérifier la conformité avec la réglementation.

La **mesure du vent** n'a pour l'instant pas commencé car il n'y a pas de doute sur la qualité du vent mais cela permettra de qualifier ce productible. Des anémomètres et des girouettes seront fixées sur le mât. Cette mesure n'est pas nécessaire à la complétude d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

- **Définition de scénarios d'implantations**. A l'aide de toutes ces études, le développeur définit ensuite des variantes d'implantation. Il choisit ensuite la solution de moindre impact et de meilleure production d'électricité.
- **Etude d'impact**, celle-ci évalue les impacts de la variante d'implantation retenue afin de les éviter, les réduire ou les compenser.
- **Dépôt du dossier** : Le dossier de demande d'autorisation est déposé en préfecture devant les services de l'État. Il est ensuite instruit par une vingtaine de services de l'État. Cela dure environ 10 mois.
- **Enquête publique** : A l'issue de l'instruction, une enquête publique est réalisée. C'est l'étape réglementaire de l'association des parties prenantes. Elle arrive à la toute fin du développement. Le dossier complet du projet est consultable en mairie et un commissaire enquêteur assure des permanences

et tient un registre dans lequel chacun peut y formuler des observations. Il formule ensuite un rapport et émet un avis. C'est à ce moment-là que la commune d'accueil et les conseils municipaux se situant dans un rayon de 6 km de la zone d'études sont conviés à formuler un avis sur le projet. Ils ne sont pas obligés de se prononcer.

- **Décision du préfet** : Celui-ci prend ensuite sa décision en fonction de :
  - La qualité du dossier
  - L'avis du commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique
  - Les délibérations des communes
  - Les objectifs qui lui sont fixés sur le territoire en matière de développement éolien

*> Il y a plein de chauves-souris car il y a beaucoup de mares dans le coin et donc des moustiques qu'elles peuvent manger.*

Oui, nous avons pu repérer les zones où elles sont les plus présentes grâce à deux phases d'écoute :

- Une phase active, c'est-à-dire qu'un membre du bureau d'études a observé et enregistré l'activité des chauves-souris à certains moments.
- Une phase passive d'enregistrement afin de pouvoir quantifier le passage des chiroptères (enregistreur laissé toute la nuit).

Une perche avec un enregistreur a également été installée de juillet à novembre 2017, puis d'avril à août 2018 afin d'enregistrer les chiroptères volant à hauteur de canopée. Cela nous permet de connaître l'activité au-dessus des bois.

*> Ça fait combien de hauteur une éolienne ?*

Cela dépend des éoliennes. Aujourd'hui, certains projets sont développés avec des machines de 180 et 200m en bout de pale. Elles sont de plus en plus hautes, car en hauteur le vent est plus stable. Nous vous expliquerons la hauteur des éoliennes du projet de Nanteuil lorsque nous vous présenterons les variantes.

*> Qui choisit l'emplacement des éoliennes ?*

*> Il y a des gens qui vont donner accès à leur terre pour mettre des éoliennes donc on sait bien qui choisit.*

*> Il y en a qui refusent aussi.*

Comme nous venons de vous le présenter, nous avons plusieurs contraintes à prendre en compte avant de définir la zone d'étude, puis des enjeux à respecter. Effectivement, nous prenons aussi en considération le souhait des gens. Si quelqu'un ne veut pas signer une promesse de bail, il n'est pas possible d'implanter une éolienne sur la parcelle en question.

## LES VARIANTES D'IMPLANTATION

---

Il s'agit de montrer comment la zone d'études et les scénarios d'implantation sont définis en fonction des différentes contraintes et enjeux identifiés sur site via les études menées. Ces calques permettent de bien retranscrire la manière dont un développeur éolien travaille au choix de la meilleure variante, c'est-à-dire celle de meilleur productible et de moindre impact sur l'environnement et le territoire.

Dans un premier temps, nous avons souhaité prendre un périmètre de 600m vis-à-vis de la première habitation afin de s'éloigner le plus possible. C'est un choix puisque règlementairement la distance minimum est de 500m. Ensuite, il existe une zone de sécurité par rapport aux routes de la zone d'étude, celle-ci doit être d'au moins la hauteur d'une éolienne.

A cela, il faut ajouter les enjeux liés à la biodiversité et les préconisations paysagères. Un projet doit s'inscrire au mieux dans le paysage, être harmonieux.

Nous avons travaillé sur trois variantes :

- La première comporterait 5 machines. Ce scénario ne permet pas de respecter un éloignement de 600m vis-à-vis des habitations. Cette implantation ne sera pas retenue, même si c'est elle qui serait la plus rentable.
- La seconde compterait 4 machines. C'est la variante privilégiée à l'heure actuelle car elle permet de mieux prendre en compte les recommandations faites par les différents bureaux d'études. Néanmoins ce n'est pas forcément le scénario définitif. Par exemple, l'éolienne E4 a été remonté un peu au centre de la zone par rapport à ce que vous voyez sur le calque afin de s'éloigner des habitations et d'une zone à enjeu. Ce serait des machines de 156m de haut.
- La troisième serait un scénario à 3 éoliennes de 180m de haut. Avec moins de machines, nous sommes obligés d'avoir des éoliennes plus hautes. Néanmoins, cela a des impacts supplémentaires en matière de paysage.

*> Est-ce que vous pouvez montrer le projet de Fomperron ? Je vais vous montrer, j'en aurais une de chaque côté, je serai encerclée. C'est une honte.*

*> C'est quand même dingue que cette personne n'ait pas eu son mot à dire. C'est vrai que 3 communes avec des éoliennes sur le même territoire : où est la logique de territoire ?? C'est toujours sur les bords de commune. Ça se construit tout le temps sur les hauteurs mais la majorité des populations habite dans les cuvettes, comme c'est le cas pour Nanteuil. Donc forcément y aura des adhésions mais bon, ils ne verront rien ! Faites un référendum, ils seront d'accord, c'est sûr.*

*> Ça fait beaucoup d'éoliennes là quand même. On est dans un couloir venteux on le sait, mais on ne va pas crépir tout le territoire non plus.*

*> Puis y a ceux qui louent leur terre pour récupérer de l'argent. Comment vous faites la location ? La commune gagne de l'argent aussi.*

Un loyer sera versé aux personnes qui possèdent des parcelles sur lesquelles seront implantées les éoliennes. La commune profitera de retombées économiques liées à certaines taxes.

*> Si je peux intervenir en tant qu'élu : la commune s'est prononcée pour autoriser*

*des études. Nous nous prononcerons définitivement pendant l'enquête publique, c'est-à-dire lorsque nous aurons tous les éléments. Pour l'instant, la décision n'est pas prise.*

*> Il n'y a jamais de bruit sur rien, tu regardes la LGV, on devait rien entendre, j'entends moi. C'est toujours comme ça. Les organismes qui font les études, je ne sais pas comment ils travaillent. Ils sont neutres ? Normalement, oui, oui...*

*> Y en a plein : St Germer, route de Poitiers, Fomperron, bientôt là à Nanteuil et Exireuil, faut pas exagérer.*

En fait, en France, l'habitat est extrêmement dispersé. La zone d'exclusion des 500m rend finalement le nombre de zones propices au développement assez faible. Zones auxquelles il faut ajouter d'autres contraintes (servitudes, contraintes aéronautiques, militaires, etc). Aujourd'hui, il y a des études sur un très grand nombre de communes en France pour pouvoir produire de l'énergie localement. On se rend compte en empilant toutes les contraintes qu'il en reste peu. Cela ne signifie pas non plus que tous les projets seront autorisés par les Préfets. Néanmoins, il ne faut pas oublier les objectifs fixés nationalement.

*> Et les fondations des éoliennes, le béton, on en fait quoi ? Ça va jusqu'à combien de profondeur ?*

Alors une fondation se fait sur 2/3 m de profondeur, mais c'est surtout la largeur qui importe, cela dépend de la taille et du type de machine. Lorsque nous enlevons les machines, une partie de la fondation doit également être enlevée, cela dépend du type de sol. Sur les terrains à usage forestier par exemple, la fondation est arasée sur une profondeur de 2 m et à 1 m dans le cas de terrain agricoles.

*> C'est vous qui êtes obligé de vous en occuper ? J'ai entendu dire que c'était aux propriétaires de le faire.*

Le propriétaire du parc éolien est chargé de son démantèlement. En France, une provision de 50 000 euros par éolienne doit être obligatoirement mise en place à cet effet sous forme de garantie financière. Il faut prévoir l'argent nécessaire au démantèlement dès le début. Il s'agit d'une obligation réglementaire.

Par exemple, sur une centrale, si on avait prévu ce coût depuis le début, nous n'aurions jamais pu la construire tant le coût du démantèlement d'une telle infrastructure est important et même non connu

Il est aussi possible de faire du *repowering*, c'est-à-dire que certaines pièces qui ne fonctionnent plus peuvent être remplacées. Nous pouvons penser que dans 25 ans, on travaillera toujours dans l'éolien et qu'il y aura des améliorations : de nouveaux modèles plus performants apparaîtront.

Les constructeurs de machines garantissent leur produit pendant 25 ans, comme lorsque vous achetez une voiture, il existe une garantie.

*> Il y a une éolienne qui est tombée il n'y a pas longtemps pendant une tempête.*

Oui c'était une éolienne de 2003. C'est pour ça que des études de dangers sont menées : tous les accidents sont répertoriés pour prendre en compte les erreurs passées. C'est un risque très faible par rapport à d'autres machines industrielles. Sur environ 7 000 éoliennes, il y en a 2 qui sont tombées en 15 ans. Cela fera probablement partie de l'amélioration des machines de résister à des vents plus forts.

*> Le mât est en quoi ?*

En acier.

*> Les éoliennes sont fabriquées où ? En France ?*

En France, peu de développeurs ont réussi à pénétrer le marché de la construction de machine. C'est surtout des entreprises européennes. L'entreprise Vergnet fabrique de petites éoliennes qui se rabattent en cas de vent fort, surtout à destination des DOM TOM. Depuis un an et demi, l'entreprise POMA, qui fabrique des pylônes de remontées mécaniques, s'est également lancée dans la fabrication d'éoliennes.

Plusieurs composants sont fabriqués en France par contre.

*> Vous êtes sur les projets en mer ?*

Non, ce ne sont pas les mêmes projets, ni le même métier. Les enjeux sont complètement différents. Ces éoliennes peuvent monter jusqu'à 240 mètres. C'est des projets de 50 à 100 machines.

*> Par rapport aux chauves-souris, quelles sont les mesures prises ? Vous avez recensé 18 espèces.*

Nous devons d'abord arrêter le scénario, et ensuite les mesures à prendre. Dans un premier temps, nous installons les éoliennes dans des endroits où il y a le moins d'activité. Sinon, nous mettons en place un plan de bridage selon certaines conditions météorologiques (lorsque le jour tombe, très peu de vent, pas de pluie), c'est-à-dire lorsque les chauves-souris sortent. Pendant ces périodes, il est possible d'arrêter les éoliennes. C'est ce genre de mesure que nous pouvons prendre.

Cela dépend également des chauves-souris, toutes ne réagissent pas de la même manière. C'est pareil pour les oiseaux, il existe des espèces que les éoliennes ne dérangent pas. Celles sensibles sont répertoriées. Sur un autre de nos projets, on avait une éolienne à proximité d'un bois avec des chauve-souris, on a mis en œuvre un plan de bridage ainsi qu'un suivi de la mortalité. De toutes les manières, on a une obligation de résultat, donc s'il y a une trop grande mortalité, le Préfet nous demandera de brider jusqu'à ce qu'on ait un taux plus faible.

*> Ça va les perturber, car les chauves-souris se dirigent aux sons. Si vous bridez, ça réduit la production et la rentabilité, ne serait-il pas plus censé d'avoir des parcs rentables ?*

C'est un calcul. Nous ne construisons pas un parc si cela n'est pas rentable. SOLVÉO Énergie est une société privée, elle ne mènera pas un projet qui sera à perte. Nous gagnons de l'argent uniquement sur la vente de l'électricité, donc si les éoliennes ne produisent pas, nous n'y avons aucun intérêt. Les plans de bridage constituent des pertes négligeables : les chauves-souris sortent dans des phases où il y a peu de vent.

*> Nanteuil est sur une zone où l'éolien est le mieux positionné par rapport à la Communauté de communes ?*

*> Nous vérifierons, mais là tout de suite, je ne peux pas vous répondre*

*> Où va l'électricité ? On pourrait avoir un petit tarif compétitif.*

Nous mettons en place des mesures d'accompagnement sur chaque projet.

Celles-ci doivent être adaptées en fonction de la population, des besoins identifiés. Nous avons un partenariat avec ILEK, qui est un fournisseur d'électricité. Il achète de l'électricité verte et la revend aux habitants avec un tarif moindre qu'EDF. Aujourd'hui, avec la libre concurrence sur le marché de l'énergie, vous pouvez changer de fournisseur. Ainsi nous pouvons par exemple faire en sorte qu'il soit possible d'avoir une réduction de 5 à 10% sur votre facture d'électricité pendant une période donnée. Il faut en discuter pour voir si cela intéresserait assez de monde.

Nous pouvons aussi mettre en place une plateforme participative. Il faut choisir un projet en fonction des attentes du territoire.

*> Quand vous voulez vendre vos maisons avec des éoliennes pas loin, ça chute hein.*

Il y a une étude qui a été faite en Nord-Pas-de-Calais, qui est une région comportant beaucoup de parcs éoliens : cela n'a pas d'impact sur le nombre de vente et le nombre de permis de construire accordés, ni sur le prix.

*> Pourquoi vous ne mettez pas les éoliennes en plaine ?*

En fait, des contraintes et de servitudes contraignent le développement éolien. En France, beaucoup de zones sont réservées par l'aviation civile et donc il n'est pas possible d'y implanter un objet en hauteur. C'est le cas de tout le département des Landes par exemple. Il existe aussi tous les cônes de dégagement en sortie des aéroports par exemple.

*> Est-ce que vous travaillez avec des entreprises sur l'isolation phonique pour les ouvertures, toitures et murs ? J'ai vu ça sur internet. Si je ne peux plus dormir, est-ce que la commune va me payer un appartement pour que je puisse dormir sereinement et aller travailler ?*

Ce n'est absolument pas du ressort de la commune. Dans une maison fermée, vous n'entendrez pas.

*> Il y aura du monde le 5 ? C'est ouvert qu'à Nanteuil ou à toutes les communes environnantes ?*

C'est ouvert à tout le monde.

*> L'enquête publique est prévue pour quand ?*

En général, elle a lieu 10 à 12 mois après le dépôt. Vous serez informés de la date du dépôt. Nous envisageons de déposer en début d'année prochaine.

*> Si des gens ne sont pas d'accord ?*

C'est le Préfet qui prendra sa décision. Le commissaire enquêteur sera là pour récupérer toutes les doléances, répondre à toutes les questions. Il donnera un avis favorable, favorable avec réserves ou défavorable.

Les intervenants remercient les participants et rappellent le rendez-vous du 5 décembre prochain pour la permanence. Un second atelier sera dédié aux riverains en début d'année prochaine. Le compte-rendu sera envoyé aux riverains ainsi qu'une invitation pour le prochain rendez-vous.